



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 6 juin 2022 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

** DM-06-2022 **

Site concerné :

Lot : 2867903
Adresse projetée : 29 rue Boyer
Zone : H-219

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur l'agrandissement d'un bâtiment principal :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant de 6,16 m alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que la marge avant minimale dans la zone H-219 est de 9 m.

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en envoyant un courriel au urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca, en appelant au 450-454-3919 ou en vous présentant à la séance du 6 juin 2022.

Donné à Saint-Isidore ce 19 mai 2022.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 19^e jour de mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de mai 2022
